

COMPTE RENDU

REUNION PUBLIQUE N°2

PLU DU POUJOL-SUR-ORB – 8 NOVEMBRE 2019

Présents :

- Yves ROBIN (Maire), Mmes et MM. les membres du conseil municipal,
- Quentin MACKRÉ (Pivadis),
- Une vingtaine d'habitants.

M. le Maire introduit la réunion en présentant le travail en cours sur le PLU, avec l'objectif de doter la commune d'un PLU approuvé pour 2020. Il indique que la communauté de communes Grand Orb va prochainement lancer son plan local d'urbanisme intercommunal, mais que cette démarche va prendre plusieurs années. Le PLU du Pujol sur Orb pourra ensuite être intégré à ce travail.

- Un participant souhaite que le parcours sportif situé au nord du village soit remis en état.
 - o Le bureau d'études Pivadis indique que ce parcours sportif, mentionné dans le diagnostic et classé en zone naturelle dans le règlement, pourra être doté d'équipements publics légers.
 - o Les élus ont bien conscience de la dégradation des équipements de ce parcours.
- Un participant demande si les canalisations d'eau potable sont aux normes dans le centre-village.
 - o Un élu répond que le programme de travaux est en cours de réalisation. Il est rappelé qu'il revient ensuite aux particuliers de faire changer les canalisations, en cas de besoin, à partir du compteur.
- Les participants demandent si la ressource en eau potable est suffisante pour les besoins à venir de la commune.
 - o M. le Maire répond que la ressource (capacité de pompage) et la réserve (château d'eau) sont suffisants pour les 10 prochaines années.
 - o Pivadis indique que la facilité de raccordement (pente, distance) a été un des critères étudiés pour les choix des prochains secteurs à urbaniser et que l'agence régionale de santé (ARS) suit l'élaboration du PLU.
- Un participant indique que l'entretien des chemins ruraux au sud-ouest de la commune laisse à désirer.
 - o Les élus indiquent que les agents municipaux pourront s'occuper de la chose et rappellent qu'un aménagement du département est en projet sur le secteur.

- Un participant pose la question de l'entretien de la voie verte ? Qui en a la charge ?
 - o Les élus indiquent que c'est le Département qui en a la charge. La commune peut transmettre tout besoin d'importance en la matière au Département, qui en l'absence réalise deux interventions par an.

- Le plan de zonage n'appelle pas de remarques des participants. Il est précisé que les secteurs soumis au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) au sud de la RD seront inconstructibles par principe de précaution.

- Des participants habitant au centre village s'inquiètent de la « piétonisation » partielle de la rue de la Clastre.
 - o Les élus indiquent que cette possibilité visait à améliorer la situation des habitants du secteur, afin qu'ils aient moins de passage et moins de voitures stationnées sur ce secteur. L'objectif de la commune est d'augmenter la capacité de stationnement aux abords du village (via les emplacements réservés) et de décongestionner le centre village pour le rendre plus attractif, avec un stationnement plus fonctionnel.

- Un participant demande que les stationnement place de la Clastre ne soient enlevés que lorsqu'ils seront reportés à proximité immédiate.
 - o Les élus entendent cette demande et insistent sur le fait que l'objectif du PLU est bien d'augmenter la capacité de stationnement, notamment au nord du centre-village.

- Un participant demande quel sera l'aménagement en lieu et place de l'ancienne maison de retraite.
 - o Les élus indiquent que quelques places de stationnement seront créées.
